

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres du Conseil interréseaux de concertation

A.Gt 25-05-2007

M.B. 26-07-2007

modifications :

A.Gt 29-05-08 (M.B. 26-06-08)

A.Gt 03-02-09 (M.B. 23-03-09)

A.Gt 13-10-08 (M.B. 02-04-09)

A.Gt 29-09-09 (M.B. 12-11-09)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 87 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 avril 2007 créant pour l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles un Conseil interréseaux de concertation et des conseils interréseaux zonaux;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment son article 12, 10°, a) ;

Sur proposition de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Arrête :

Article 1^{er}. - Il faut entendre par « arrêté du 20 avril 2007 » : l'arrêté du 20 avril 2007 créant pour l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles un Conseil interréseaux de concertation et des conseils interréseaux zonaux.

Article 2. - Sont nommés membres effectifs du Conseil interréseaux de concertation en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 2, 1°, de l'arrêté du 20 avril 2007 :

1° Mme Marianne COESSENS;

2° M. Jacques LEBEGGE;

3° M. Georges SIRONVAL.

Sont nommés membres suppléants du Conseil interréseaux de concertation en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 3 de l'arrêté du 20 avril 2007 :

1° M. Henri DÉPREZ;

2° M. Guy BRIFFOZ;

3° Mme Corinne MATILLARD.

Modifié par A.Gt 29-05-2008 ; A.Gt 03-02-2009

Article 3. - Sont nommés membres effectifs du Conseil interréseaux de concertation en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 2, 2°, de l'arrêté du 20 avril 2007 :

1° M. Daniel CHASSE;

2° M. Maurice LECERF;

3° M. Willy MONSEUR;

4° M. Pierre LAMBERT;

5° M. Roberto GALLUCCIO.

Sont nommés membres suppléants du Conseil interréseaux de concertation en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 3 de l'arrêté du 20 avril 2007 :

1° M. Alain DISEUR;

2° M. Michel JACQUART;

3° M. Albert VILLETTE;

4° M. Patrick DYSSELER;

5° M. Guy NELIS.



modifié par A.Gt 13-10-2008

Article 4. - Sont nommés membres effectifs du Conseil interréseaux de concertation en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 2, 3^o, de l'arrêté du 20 avril 2007 :

- 1^o M. André COUDYZER;
- 2^o M. Paul GAUTHY;
- 3^o M. Albert LEROY;
- 4^o Mme Anne-Marie MONIOTTE;
- 5^o M. Alain GILBERT;
- 6^o M. Jean-Luc VREUX.

Sont nommés membres suppléants du Conseil interréseaux de concertation en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 3 de l'arrêté du 20 avril 2007 :

- 1^o M. Vincent PESTIAU;
- 2^o M. Michel VAN LIESHOUT;
- 3^o M. Richard JUSSERET;
- 4^o M. Alexandre LODEZ;
- 5^o M. Pierre RUMMENS;
- 6^o M. Philippe DE CONINCK.

Modifié par A.Gt 29-09-2009

Article 5. - Est nommé membre effectif du Conseil interréseaux de concertation en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 2, 4^o, de l'arrêté du 20 avril 2007 :

- 1^o M. Jean-Marie MESKENS.

Est nommé membre suppléant du Conseil interréseaux de concertation en vertu de l'article 1^{er}, alinéa 3 de l'arrêté du 20 avril 2007 :

- 1^o M. Michel BETTENS.

Article 6. - Les nominations prennent cours à la date de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 mai 2007.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET